

## **Compte rendu de la séance du conseil municipal du 09 juillet 2018 à 20 heures**

sous la présidence de Christian SUTTER, Maire.

### **Etaient présents**

Benoît GOEPFERT, Danielle BUHLER, Jean WEISENHORN, Pierre Paul KIENTZ, Jean KLEIBER, Bertrand MARCONNET, Renée SIMON, Francis BOCHENEK, Christian SCHIRLIN, Régine DOLLE, Véronique GEHIN, Pierre LEHE, Anne Catherine SCHOENIG, Emilie ERISMANN

### **Absents excusés et ont donné procuration**

Fabienne BAMOND à Emilie ERISMANN, Benoît WOLF à Jean KLEIBER, Anne SEITHER à Anne Catherine SCHOENIG, Christine BERNARD à Benoît GOEPFERT, Myriam TOLLINI/SUTTER à Pierre LEHE, Carine TSCHIEMBER à Renée SIMON, Pierre GANSER à Danielle BUHLER

### **Absents excusés**

Secrétaire de séance : Andrée HORN

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 heures en souhaitant la bienvenue aux conseillers municipaux.

Il demande l'accord de rajouter à l'ordre du jour l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin dernier et la ZAC du Feldele.

### **L'ordre du jour est modifié comme suit :**

1. Gendarmerie : nouveaux horaires (en présence du Lieutenant MONNOT)
2. Participation citoyenne : mise en place du dispositif
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2018
4. Finances : instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants
5. Acquisition de terrain : rue de l'III
6. ZAC du Feldele
7. Divers

-----

## 1) Gendarmerie : nouveaux horaires

Le maire donne la parole au lieutenant Hugues MONNOT, commandant la communauté de brigades de proximité de Dannemarie/Illfurth, (COB Dannemarie) qui dresse le bilan d'activités 2017.

La communauté a un effectif de 20 militaires dont 5 vont être mutés et dont 12 sont officiers de police judiciaire. Elle englobe 41 communes pour 25 000 habitants.

En 2017, elle a enregistré 534 crimes et délits avec un taux d'élucidation de 50 %.

Les affaires de violences s'élèvent à 69 faits en 2017 et 56 déjà en 2018.

En ce qui concerne les atteintes aux biens, 307 faits dont 98 cambriolages ont été constatés. L'escroquerie baisse mais les cambriolages sont en hausse.

En 2017, la gendarmerie a procédé à 1082 interventions dont 143 à Illfurth (75 pour 2018).

La police de route ne représente que 3% de leur travail, en 2017, 939 procès-verbaux ont été dressés.

Les statistiques pour Illfurth :

- 10 atteintes volontaires
- 26 atteintes aux biens dont 9 cambriolages
- 7 infractions économiques.

Les services de gendarmerie fonctionnent 7/7 jours et 24h/24. Illfurth est ouvert au public 4 jours complets par semaine. Une directive européenne impose après 24 heures de travail, 11 heures de repos, récupération du temps de travail. Avec 20 agents, les congés, les maladies et autres, il est difficile de planifier les équipes et souvent la brigade d'Illfurth est fermée au public.

Pour y remédier, il est proposé un nouvel horaire d'ouverture pour Illfurth, à savoir du lundi au vendredi de 14h à 18 heures.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

## 2) Participation citoyenne : mise en place du dispositif

Monsieur MONNOT informe que le protocole « participation citoyenne » est un modèle de « voisin vigilant » qui a été créé en 2006 en Angleterre, mais est gratuit.

Le protocole a été signé le 3 juillet 2018 par Madame la Sous-Préfète LAMBERT, le commandant MOTTET et le maire. Six personnes se sont proposées comme référent. L'idéal serait d'en avoir un par quartier.

Le maire remercie le lieutenant MONNOT pour son intervention très intéressante. Ce dernier quitte la salle à 21 heures.

### 3) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 juin 2018

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 juin 2018 est soumis pour approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et signé par tous les conseillers présents.

### 4) Finances : instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants

Le conseil municipal doit décider avant le 1<sup>er</sup> octobre prochain s'il veut instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants. 43 logements vacants seraient concernés pour 2019 et rapporteraient à la commune 8 180 €.

La commission des finances réunie le 4 juillet dernier est favorable à son instauration. La recette représente environ 1 % d'augmentation des taux. Les propriétaires déclarent les logements vacants et sont exonérés de taxe d'habitation. C'est la commission des impôts qui définit les logements concernés et leur valeur locative. Si la commune instaure la fin de l'exonération de cette taxe sur les logements vacants, les propriétaires devront payer. Cela les incitera à louer ou à vendre ce qui redynamisera la population et l'économie.

Vu l'absence de nombreux conseillers, le maire propose de remettre ce point à l'ordre du jour de septembre.

### 5) Acquisition de terrain : rue de l'III

Monsieur le maire retrace l'historique. Il a rencontré récemment Monsieur Sébastien WOLF, 15 rue de l'III, qui en cas de fortes pluies subit des remontées d'eaux chez lui et il demande la mise en place d'un clapet anti-retour. Il est situé au point le plus bas de la rue de l'III.

En 2003, lors de la réfection de la rue de l'III, une aire de retournement a été créée. Pour cette création, Monsieur WOLF a cédé la parcelle cadastrée section 6, n° 444 de 98 m<sup>2</sup> contre la possibilité de rendre une parcelle constructible.

Or, après vérification il s'avère que l'intéressé n'a jamais signé l'acte de vente suite à son refus de permis de construire car le terrain était classé à l'époque en zone submersible, donc inconstructible. L'intéressé ressent une forte amertume car le syndicat de l'III a entrepris des travaux sur la digue, a entreposé le matériel et dégradé son terrain. Les promeneurs, vu le portail mis en place par le syndicat de l'III sur la digue, passent sur son terrain.

La situation est conflictuelle depuis des années, le maire propose, pour y remédier, la signature par Monsieur WOLF de l'acte de vente du terrain de l'aire de retournement et lorsque l'acte sera enregistré, la prise en charge de la pose d'un clapet anti-retour par la commune en compensation de l'achat du terrain.

## Délibération : Acquisition de terrain : rue de l'III

Le maire rappelle qu'une aire de retournement a été créée en 2003 rue de l'III et qu'un propriétaire suite à un désaccord n'a pas donné suite à la vente.

Le propriétaire demande à la commune la pose d'un clapet anti-retour suite aux remontées d'eau de la rue.

VU l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE le maire à acquérir la parcelle cadastrée section 6, n° 444 de 98 m<sup>2</sup>, rue de l'III

CHARGE le maire de la rédaction de l'acte administratif d'acquisition

AUTORISE monsieur Benoit GOEPFERT, 1<sup>er</sup> adjoint au maire à signer ledit acte

PREND acte que les travaux de pose d'un clapet anti-retour seront entrepris dès l'enregistrement de l'acte d'acquisition et que ces travaux compensent l'achat du terrain.

## 6) ZAC du Feldele

Chaque conseiller est destinataire du compte rendu de la réunion du 27 juin dernier avec les propriétaires concernés par la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de la ZAC du Feldele.

## 7) Divers

### Cimetière

L'ordre de service a été donné à l'entreprise pour entreprendre les travaux, mur du bas et les deux allées de l'ancien cimetière. Ces travaux sont chiffrés à 53 170.80 € TTC.

### Subvention départementale

Le dossier de demande de subvention pour les trottoirs et les places de stationnement de la RD 432 a été redéposé. Le conseil municipal compte sur Monsieur JANDER qu'il remercie pour son implication.

Travaux sur les départementales

Les travaux sur le pont du canal ont démarré. Le département a programmé la pose d'un enduit route de Mulhouse ces prochains jours.

Syndicat de l'III

Les consorts MARTZ ont signé l'acte de vente et les travaux seront programmés prochainement. Madame Régine DOLLE signale que la vente avec le syndicat de l'III n'a toujours pas abouti.

Les remerciements reçus en mairie de :

Monsieur GOEPPER Pierre,  
Madame BANHOLZER Raymonde,  
Madame AMOUROUX Ginette,  
Madame BUHLER Danielle.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire clôt la séance à 22 heures.